Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260528-34-2026BPDELIB-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

## Séance du 29 AVRIL 2026

| | |
|---|---|
| *Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29*<br>*Nombre de membres présents : 27*<br>*Nombre de votants : 29*<br>*Date de la convocation :* 16 Avril 2026 | L'AN DEUX MILLE VINGT SIX<br>Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire.<br><br>Quorum atteint |

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal , Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZé Lévan, M. PORQUET Christian, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

| | | |
|---|---|---|
| Mme AUTIN Stessye, | à | Mme LOISEAU Sophie |
| M DE FILIQUIER Clément | à | M. GOTSIRIDZE Levan |
| Mme ALI SAID Djihane | à | Mme VAN -CLEEMPUT Julie, |

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260528-34-2026BPDELIB-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

# 34 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que, habituellement, conformément aux articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L.1612-2 du C.G.C.T. prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril, avec un report au 30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants en application de l'article L.1639 A du Code général des impôts.

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté lors de la séance précédente.

Puis, Monsieur le Maire soumet le projet du budget 2026 en détail.

Il indique que le budget est présenté par chapitres pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.
La section d'investissement est présentée par programme pour information.

| Section | Dépenses en euros | Recettes en euros |
|---|---|---|
| Fonctionnement | 8 047 000 | 8 047 000 |
| Investissement | 4 180 000 | 4 180 000 |
| TOTAL | 12 227 000 | 12 227 000 |

Le vote du budget primitif 2026 de la commune est soumis à approbation.

6 abstentions :

M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260528-34-2026BPDELIB-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A la majorité des membres présents et représentés

**Approuvent le vote du budget primitif 2026 de la commune ;**

**Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

LE MAIRE
Robert DELEDDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260528-34-2026BPDELIB-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026